
Adresse du citoyen Tarrieux-Lasalle, d'Arcoues (Gers), déclarant faire le don de sa pension militaire et de ses arrérages, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Tarrieux-Lasalle, d'Arcoues (Gers), déclarant faire le don de sa pension militaire et de ses arrérages, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 515;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41755_t1_0515_0000_7;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

tenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, montant à 3,195 (1).

Suit la lettre des administrateurs du département de police (2) :

« Commune de Paris, le 17 brumaire l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les administrateurs du département de police te font passer le total journalier des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 16 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats; assassins, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire, et d'autres pour délits légers.

« Conciergerie.....	492
« Grande-Force (y compris 26 militaires).....	586
« Petite-Force.....	205
« Sainte-Pélagie.....	166
« Madelonnettes.....	267
« Abbaye (y compris 14 militaires et 5 otages).....	120
« Bicêtre.....	765
« A la Salpêtrière.....	381
« Chambres d'arrêt, à la Mairie.....	48
« Luxembourg.....	165
« Total.....	<u>3.195</u>

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« HEUSSÉE; GODARD; CAILLIEUX; SOULÈS. »

Le citoyen Tarrieux-la-Salle, du district de Mirande, fait don à la nation, pendant la durée de la guerre, d'une pension militaire qu'il a sur le Trésor national, de la somme de 1,000 livres et des arrérages qui lui sont dus depuis dix-sept mois.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de transmission du procureur syndic du district de Mirande (4) :

Le procureur syndic du district de Mirande, au président du comité des finances de la Convention nationale.

« Mirande, 7^e jour du 2^e mois de l'an II de la République.

« Citoyen,

« Je vous fais passer une lettre du citoyen Tarrieux-Lasalle qui fait don à la République

de sa pension militaire, pendant la durée de la guerre, et des arrérages qui lui sont dus depuis 17 mois.

« Je vous envoie aussi l'extrait du procès-verbal du conseil de ce district, relatif à cet objet.

« Je vous prie de m'en accuser la réception par le prochain courrier.

« Salut et fraternité.

« DUTROG. »

Lettre du citoyen Tarrieux-Lasalle (1).

Au citoyen Président de l'administration du district de Mirande.

« Arcoues, le 25 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Ma santé délabrée et mon âge ne me permettant pas de contribuer de mes bras à la défense de la liberté et de l'égalité, et ne voulant laisser aucun doute sur la sincérité de mes vœux pour le triomphe d'une si belle cause, je déclare que je fais don, pour les frais de la guerre, jusqu'à la paix, d'une pension de 1,000 livres, réduite depuis 4 ans à la somme de 850 livres, qui me fut accordée en 1783, pour prix de 35 années de service effectif dans le ci-devant régiment infanterie de Bourbon, ensemble les arrérages de 17 mois de ladite pension échus jusqu'à ce jour. Je vous prie d'en prévenir le payeur des pensions à Paris. Vous observerez que mon brevet est entre les mains du citoyen Dufresne Saint-Léon par un décret de 1790 et qu'il ne m'a jamais été renvoyé depuis.

« Je suis, très fraternellement, votre humble serviteur.

« TARRIEUX-LASALLE. »

Extrait des registres des délibérations du conseil permanent du district de Mirande (2).

Séance du matin, cinquième jour du second mois de l'an deux de la République une et indivisible.

Présents : Carrère, président, Delort, Laporte, Come, Dupony, Liuta, Dubeat, Paris, Saint-Antoine et Dutrog procureur syndic.

Le président lit une lettre du citoyen Tarrieux-Lasalle, domicilié à Arcoues, qui témoigne à l'administration ses regrets de ne pouvoir, à cause de son grand âge contribuer de ses bras à la défense de la République. Il fait don à la nation, pendant la durée de la guerre, d'une pension militaire qu'il a sur le Trésor, de la somme de 1,000 livres; il fait don aussi des arrérages de ladite pension qui lui sont dus depuis dix-sept mois.

Le conseil arrête la mention honorable du don qui vient d'être fait par Tarrieux-Lasalle, arrête en outre que sa lettre sera adressée au comité des finances de la Convention nationale.

Pour copie collationnée :

CARRÈRE, président; LABET, secrétaire.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 35.

(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 751.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 35.

(4) Archives nationales, carton C 279, dossier 751.

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 751.

(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 751.